

## Annexe n°3 et 4 : Présentation du projet

Dans le cadre du développement de son activité de maraîchage, l'EARL BIRLY souhaite créer des serres sur une surface de **15 792 m<sup>2</sup>**.

### 1.1 - Le maître d'ouvrage

<b>Maitre d'ouvrage</b>
EARL BIRLY Chargé du dossier : M. Pierre BIRLY La Brechetière 44470 Carquefou Tel : 06 68 23 85 25 Email : pierrebirly@hotmail.fr

### 1.2 - Autres Intervenants du projet

<b>Cabinet d'architecture</b>
Cabinet d'architecte Atelier 14 Mme Fleurance Laurence 1 bis, rue St Jacques 44190 Clisson Tel : 09-83-52-42-49

<b>Le Bureau d'études eau et environnement</b>
Cabinet CADEGEAU 53 A Bd de 8 Mai 1945 49450 Saint Macaire en Mauges Tel : 02-41-49-07-74

<b>Service départemental de police de l'eau</b>
Direction Départementale du Territoire et de la Mer D.D.T (service eau environnement risque) 10, bd Gaston Serpette – BP 53606 44036 Nantes cedex 01 Tél : 02 40 67 26 26

### 1.3 - Localisation du site d'étude

**Nom du Projet :** Serres multichapelles au lieu-dit Le Patis.

**Code Postal et commune :** 44470 - Carquefou.

Le projet est localisé à 2,3 km au nord-est du centre-ville de Carquefou, au lieu-dit « le Patis ». Il est situé en contexte agricole.

La situation géodésique est la suivante :

Système géodésique	E (m)	N (m)
Lambert 93	363367	6699275
WGS 84	47°30'81	001°45'63

### 1.4 - Situation cadastrale

La situation cadastrale est précisée dans le tableau ci-dessous :

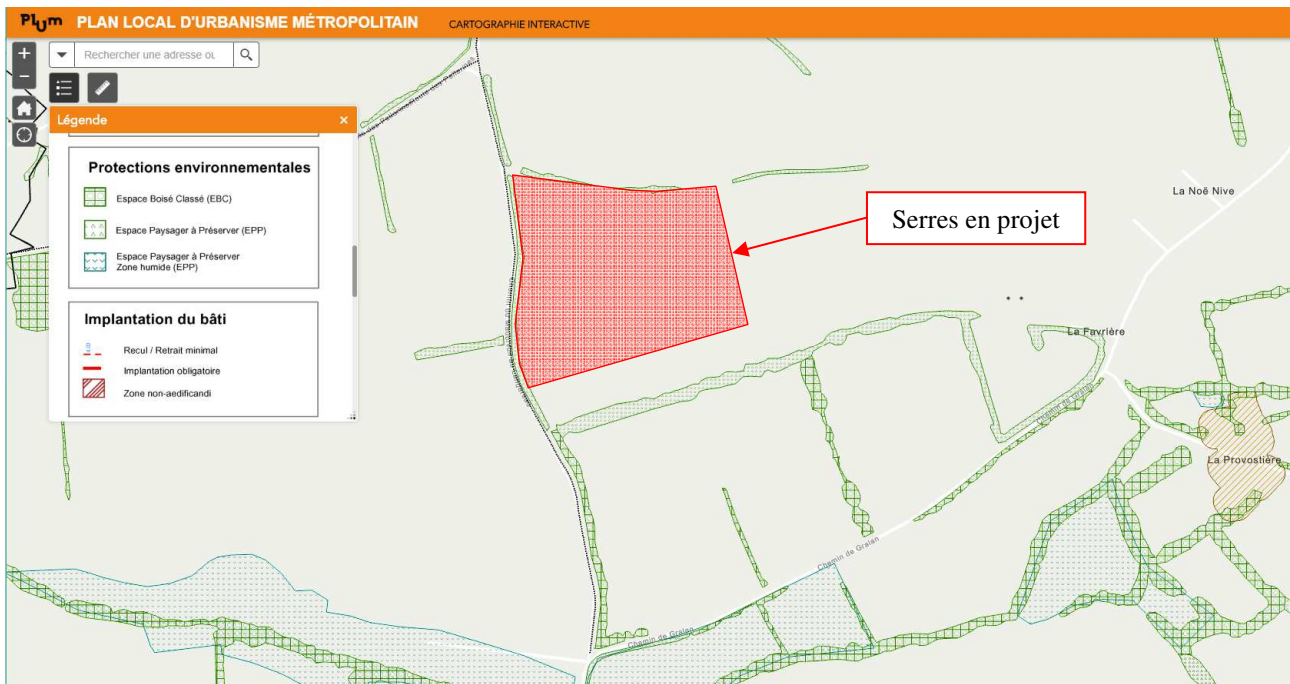
Aire d'étude	Numéros des parcelles cadastrales concernées	Surface
Le Patis	N° 38 de la section YC	46 965 m <sup>2</sup>

L'opération se situe dans la zone A du Plan Local d'Urbanisme de Carquefou dont la dernière modification a été approuvée le 16/12/2016. Il s'agit de zones agricoles, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres (art R123-7 du code de l'urbanisme).

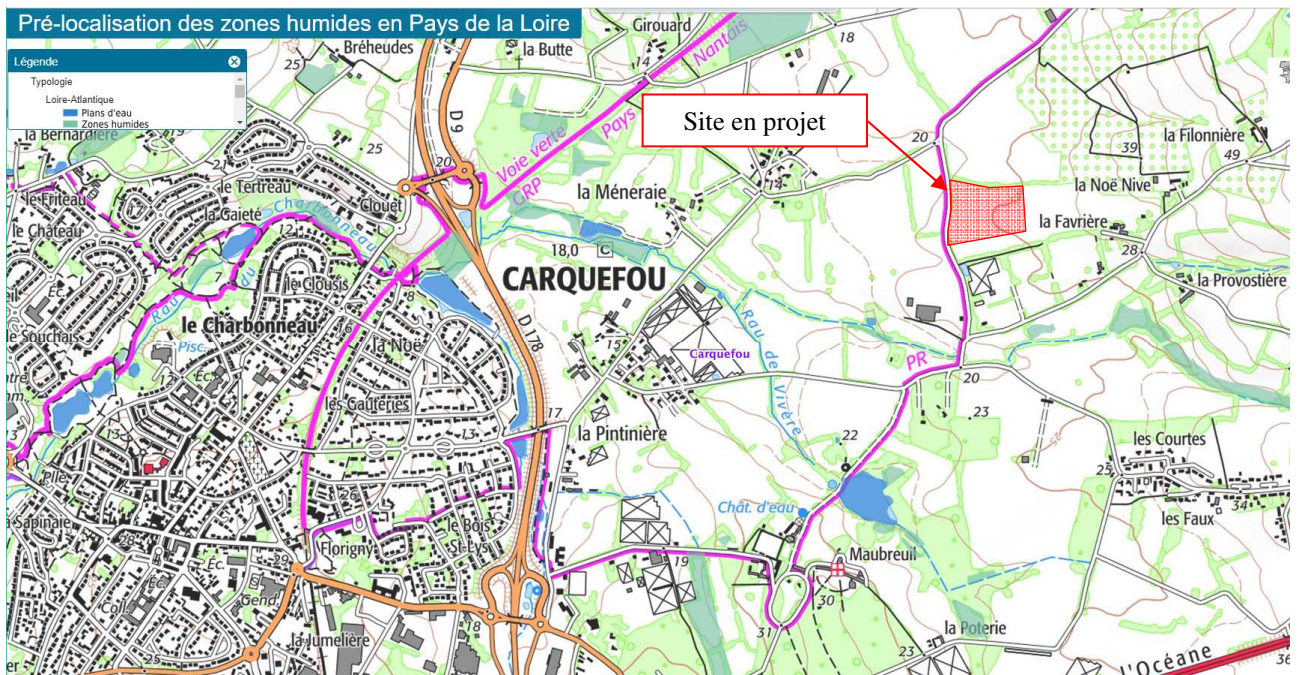


Source : PLU Carquefou

## 1.5 – Prélocalisation des Zones Humides



Source : PLUM



Source : DREAL

Aucune zone humide n'est mise en évidence dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) ainsi que dans le document de prélocalisation des zones humides DREAL.

## 1.6 – Description du projet

L'EARL BIRLY envisage la création de serres multichapelles sur la commune de Carquefou. Il s'agit d'un lot de serres multi chapelles en matière plastique comme présenté ci-dessous :



Au total 14 chapelles seront créées couvrant une superficie de **15 792 m<sup>2</sup>**.

## 1.7 - Infrastructures et voiries

### *a) Géomorphologie*

Le projet de multichapelles est implanté dans une zone aux caractéristiques géomorphologiques homogènes. On observe des pentes faibles (de 1 à 2 %) orientées vers l'ouest.

A l'avenir la situation géomorphologique de la parcelle ne devrait pas évoluer.

### *b) Les voiries et les espaces verts*

L'accès à la parcelle se fait par la voie communale existante située à l'ouest des serres en projet.

Les zones d'espaces verts correspondent aux fossés, bandes enherbées, champs en plein air, de l'ilot étudié.

### *c) Evacuation des eaux pluviales*

La collecte des eaux de ruissellement des serres multi chapelles se fait par l'intermédiaire de réseaux des eaux pluviales. Elles sont dirigées vers un bassin de rétention-régulation à créer en partie sud-ouest de la serre existante. Les eaux du bassin s'écoulent ensuite vers un fossé situé en bordure ouest du site d'étude le long de la voie communale. Les caractéristiques du rejet sont les suivantes :

N° de l'exutoire EP	Localisation par rapport à l'opération	Coordonnées géodésiques (Lambert 93)	Type de collecteur récepteur	Profondeur du collecteur (mètres)	Propriétaire du collecteur
EX/EP	170 mètres à l'ouest	E : 363 226 N : 669 9162	Fossé	Environ 0,6 m	EARL BIRLY

**1.8 – Plan du projet**



## **1.9 – Contexte environnemental**

### **- Habitations**

Les serres sont implantées en lieu et place de cultures maraichères dites de « plein champ ». La parcelle est bordée par des blocs de serres existantes à l'ouest, par une parcelle cultivée au nord et par une voie communale à l'ouest. Les zones d'habitations les plus proches sont situées à environ 230 mètres au sud-est à 270 à l'est des serres en projet.

**A noter qu'une haie bocagère haute multistrates est présente en limite de propriété sud constitue d'ores et déjà un écran visuel vis-à-vis des futures serres.**

À terme des haies bocagères multistrates pourront être plantées en limite nord et est du parcellaire. Ces haies joueront un rôle d'écran visuel et également un rôle de refuge, nourricier et de corridor pour la faune locale.

### **- Sites sensibles et Paysage**

Le site d'implantation des serres ne présente pas de sensibilité écologique du fait de leur utilisation actuelle : culture maraichère. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques remarquables ou protégées

Les serres seront implantées en lieu et place de cultures dites de « plein champ ». La construction de nouvelles serres n'affectera donc pas le caractère paysager du site. La création de haies viendra renforcer la densité du maillage bocager du secteur.

#### *Site Natura 2000*

Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 3,4 km au nord Il correspond à la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes (ZPS n° FR 5212002 et ZSC n° FR5200622). (Se référer à la cartographie en annexe 6).

#### *Sites Classés/Inscrits*

Aucun site Classé et Inscrit n'est répertorié à proximité du secteur d'étude. (Se référer à la cartographie en annexe 6). Le site le plus proche est localisé à 3,5 km à l'ouest du projet. Il est constitué par le site Classé et Inscrit de « La Vallée de l'Erdre » (44SC39b et 44SI39a). (Se référer à la cartographie en annexe 6).

#### *ZNIEFF*

Les ZNIEFF les plus proches sont localisées à 3,1 km au sud-est et à 2,6 km du site étudié. Elles sont constituées par :

- ZNIEFF (n° 520006643) : *Vallée et marais de l'Erdre, canal de Nantes à Brest, Bois de la Desnerie, le Rupt.*
- ZNIEFF (n° 520014629) : *Prairie et Bois du Château de la Seilleraye.*

(Se référer à la cartographie en annexe 6).

Le site d'implantation des serres ne présente pas de sensibilité écologique particulière. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques remarquables. Le projet de serres sera édifié dans le contexte paysager agricole du site.

Les haies bocagères situées en bordure nord, ouest et sud du site seront conservées.

Du fait de l'environnement proche de nature agricole, de l'éloignement et des mesures de réduction (création d'un bassin de rétention-régulation, plantation de haies bocagères), l'impact sur les éléments paysagers et naturels immédiats sera minimisé.

**De par son éloignement et du fait des mesures envisagées, le projet de serres ne modifiera ou ne détruira aucune espèce ou habitat des sites sensibles environnants.**

**Photos du site : localisation des prises de vue en annexe 5**

*P1 : Photo du site*



*P2 : Photo du site*





*P3 : Photo du site*



*P4 : Photo du site*



*P5 : Photo du site*



*P6 : Photo du site*



*P7 : Photo du site*



*P8 : Photo du site*



*P9 : Photo du site*

